



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20220623-17-DE

Document certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2022

Affichage : 05/07/2022

BAREME DES COTISATIONS 2022

Tranches	Montant des cotisations 2022
Communes ou territoires de moins de 5 000 habitants	130,00 €
Communes ou territoires de 5 000 habitants à 20 000 habitants	350,00 €
Communes ou territoires de 20 001 habitants à 50 000 habitants	600,00 €
Communes ou territoires de 50 001 à 100 000 habitants	1000,00 €
Communes ou territoires de 100 001 à 300 000 habitants	1 500,00 €
Communes ou territoires de 300 001 à 500 000 habitants	2 300,00 €
Communes ou territoires de 500 001 à 1 000 000 habitants	2 900,00 €
Communes ou territoires de 1 000 001 à 2 000 000 habitants	3 700,00 €
Communes ou territoires de 2 000 001 à 10 000 000 habitants	4 500,00 €
Communes ou territoires de plus de 10 000 000 habitants	9 000,00 €
Membres associés à titre individuel	30,00 €
Organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation régionale	330,00 €
Associations ou organismes de l'économie sociale et solidaire à vocation nationale	550,00 €
Organismes privés à vocation nationale	1 900,00 €



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés
Mairie de Dijon – CS 73310 – 21033 Dijon Cedex
Tél : 03.45.18.23.20 – contact@rfvaa.com
www.villesamiesdesaines-rf.fr